

diplôme supérieur d'arts appliqués

DSAA mode & environnement

édition janvier 2012

Objectifs

Depuis la rentrée 2011, le DSAA est reconnu par l'état au niveau I (bac +5) contre le niveau II jusqu'à présent. Ce diplôme propose une formation en deux ans. Le DSAA a pour objectif de former des créateurs-concepteurs. Situé à la jonction de plusieurs domaines, il est le lieu privilégié des transversalités disciplinaires, un espace où sont favorisées des synergies entre actions pédagogiques et pratiques professionnelles, nourries de l'intervention régulière de spécialistes experts de leurs domaines.

Le DSAA fonctionne comme un bureau d'études pluridisciplinaires. Des étudiants ayant des profils variés (stylisme, textile, communication, espace, etc.) se retrouvent autour de l'acquisition de méthodes de conception, de réflexion et de prospection.

En première année, les objectifs sont d'apprendre à travailler en équipe ; d'acquérir des méthodes de travail et de créativité ; d'explorer différents niveaux de lecture de communication ; d'appliquer la créativité de l'étudiant à des finalités professionnelles. Cette dynamique permet de préparer l'étudiant à l'émergence, en fin de première année, d'un thème de recherche personnel démontrant à un jury de professionnels et d'enseignants sa capacité à définir un territoire singulier et à formuler des questionnements en phase avec l'actualité.

La seconde année permet aux étudiants de développer des hypothèses de production créatives et innovantes et de s'engager dans une démarche de projet. En fin d'année, l'ensemble des travaux est présenté à un jury et donne lieu à l'édition d'un mémoire de recherche, à une exposition et à une soutenance.

Enseignements et horaires

Total hebdomadaire de 27 heures.

Enseignement général : 8 h

- sciences humaines : 2,5h
- langue vivante : 1h
- philosophie : 2,5h
- gestion : 1h
- marketing : 1h

Enseignement artistique : 4 h

Enseignement professionnel : 15h

- bureau de création et modules : 9h
- ateliers photographie et vidéo : 6h

Recrutement

Le candidat à l'admission en DSAA doit être titulaire d'un diplôme de niveau III des arts appliqués, prioritairement un BTS (design de mode, design d'espace, communication visuelle, design de produit) ou un DMA.

Il doit retirer ou téléimprimer un dossier de candidature sur notre site (par correspondance, joindre une enveloppe 23x33 cm libellée à son adresse et affranchie au tarif postal lettre de 50g) et le retourner, dûment complété, à la date indiquée sur ce dernier.

L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition d'une commission de professeurs après examen du dossier scolaire et entretien d'admission pour les candidats dont le dossier a été retenu ; elle doit être confirmée par le candidat selon les modalités indiquées sur la notification d'admission.

Capacité d'accueil : 24 places

Débouchés

Diplôme d'insertion dans la vie professionnelle, le DSAA a pour objectif de former des designers aux compétences étendues dans les domaines de la mode et de l'environnement : vêtements, accessoires, maison, cosmétique, design alimentaire, design d'objet, design d'espace, événementiel, spectacle, édition, communication.

Le DSAA permet aussi d'entrer en première ou deuxième année de master selon les universités, de se présenter à des concours tels que le CAPET ou l'agrégation d'arts appliqués.

• • école
supérieure
des arts
appliqués

DUPERRÉ • • •

11 rue Dupetit-Thouars 75003 Paris
tél. 01 42 78 59 09 - fax 01 42 78 22 29
www.duperre.org